



# LIVRET D'ACCUEIL MAYOTTE

**SDEN-MAYOTTE**  
**Version 2015-2016**



**ADRESSE WEB:**

<http://www.cgteducationmayotte.com/>

**POUR TOUS !**

**PRESENTATION  
GEOGRAPHIQUE**

**COMMENT  
MUTER ?**

Mutations  
Les vœux

**CHOIX DU LIEU  
DE VIE**

**L'INSTALLATION**

Logement  
Scolarité des enfants  
Les transports  
Le coût de la vie  
Les loisirs  
Les vacances hors de  
l'île  
La santé

**LES  
CONDITIONS  
STATUTAIRES  
ET FINANCIERES**

Transport de l'agent  
l'indemnité de  
remboursement partiel  
de loyer  
l'indemnité transitoire  
d'éloignement  
le départ de Mayotte

# Guide d'accueil SDEN-Mayotte à l'attention des candidats pour une mutation à Mayotte

Le but de cette présentation est de permettre aux candidats qui souhaitent réaliser une mutation interacadémique à Mayotte, de faire ce choix en connaissance de cause. Il présente les conditions de mutations, les conditions de vie et d'enseignement dans ce département le plus jeune, le plus récent (départementalisation actée en 2011 et non encore achevée à ce jour), le plus dense ( hormis Paris-capitale et sa petite couronne) et pauvre de France.

## **1. Présentation géographique :**

Mayotte est une île de 374 km<sup>2</sup>, ( 39 km sur 22 km pour GT ), composée, dans un lagon remarquable par sa dimension et sa richesse, d'une Grande-Terre et d'une Petite-Terre. Ces deux îles sont reliées par des barges fréquentes et peu coûteuses ( *d'où la possibilité d'habiter sur PT et de travailler à Mamoudzou, éventuellement*).



Le climat, qui peut être éprouvant , en particulier à la saison des pluies (novembre/février), est de type tropical : températures élevées et forte hygrométrie. On peut distinguer une côte au vent et une côte sous le vent. La richesse de ce lagon est menacée par la pression démographique et, en l'état actuel, le faible développement de la filière de récupération et de traitement des déchets.

## **2. Comment muter ? Comment établir ses vœux ? Esquisse du système éducatif à Mayotte**

- la mutation :

Académie au fonctionnement identique aux autres, pour venir à Mayotte, il faut déposer une demande de mutation lors du mouvement interacadémique (pour muter à la rentrée 2016, qui s'effectue au début de la 4<sup>ème</sup> semaine d'août, les vacances de Noël durant, elles, 4 semaines, le serveur informatique est ouvert du 19 novembre au 8 décembre 2015). Le barème d'entrée des PLC est bas, voire très bas: facilement accessible, il peut constituer un choix de mutation pour un néo-titulaire désireux de choisir, plutôt que de subir, sa première mutation. Pour les PLP, les barres peuvent être plus élevées.

- les vœux :

A la rentrée 2015, le nombre d'enseignants titulaires quittant Mayotte était tout juste couvert par le nombre d'arrivants. Cependant, le profil démographique de l'île occasionne de très nombreuses créations de postes, qui ne sont donc pas occupées par des enseignants titulaires. Ce qui oblige l'administration à recourir à un nombre toujours plus grand d'enseignants contractuels: ils constituaient 28% des postes du 2nd degré à la rentrée 2014, 33% à la rentrée 2015 (pour 38000 collégiens et lycéens) et seront sans doute bien plus importants dans les années qui viennent (puisque l'on compte 51.000 élèves scolarisés dans l'enseignement primaire). C'est un fait à prendre en compte si d'une part, le conjoint de l'agent souhaite prétendre occuper un poste d'enseignant contractuel : c'est possible, beaucoup plus qu'en Métropole, mais pas pour autant assuré. D'autre part, c'est également un fait à considérer si on a des enfants scolarisés. C'est également un fait à garder en tête lors de la formulation de vos vœux de mutation intracadémique: cette année, le Vice-rectorat a bloqué des postes de contractuels dans certains établissements, afin d'éviter une trop importante proportion de contractuels.

### **3. Le choix du lieu de vie :**

On peut déterminer plusieurs niveaux de choix, quant au lieu de mutation, selon, par exemple l'opposition Agglomération de Mamoudzou/reste de l'île, ou encore le Nord, le Centre, le Sud, voire le Grand Sud.

Quoiqu'il en soit, il faut prendre en considération que malgré les relativement faibles dimensions de l'île, le temps de trajet peut être important, vu le mauvais état de la chaussée, sa relative étroitesse et son -parfois-important encombrement. Par exemple: Centre (Combani, voire Sada)-Agglomération de MDZ: +/- 30 mn, Centre-"Grand Sud": +/- 45 mn, etc. Ces temps de trajet s'entendent en dehors des heures de travail ( 06:00/08:00 et 16:00/18:00, périodes durant lesquelles ils peuvent dépasser 90 minutes).

En ce qui concerne la première décision, celle qui concerne le choix d'habiter ou non près de la Préfecture, plusieurs considérations sont à prendre en ligne de compte: Mamoudzou est évidemment plus animé, fréquenté et propose -un peu- plus de possibilités d'emploi pour le conjoint, éventuellement, même si cette recherche peut se révéler ardue, et dépend surtout du niveau de qualification, encore plus qu'ailleurs, vu le marasme économique dont peine à sortir l'île. D'autre part, cela évitera de fastidieuses heures de transport perdues, si on y travaille. Mais Mamoudzou présente aussi le visage d'une agglomération où l'insécurité augmente et se place, en 2013, parmi les 408 plus grandes agglomérations du pays, dans les dernières. En ce qui concerne les cambriolages, par exemple, elle est classée 405ème sur 408 (source: [http://www.lexpress.fr/actualite/societe/insecurite-le-palmares-des-villes-de-france\\_1300974.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/insecurite-le-palmares-des-villes-de-france_1300974.html)). Pour cette raison il paraît essentiel d'investir avant le départ dans des alarmes domestiques. Mamoudzou concentre une forte population, jeune et souvent pauvre et lors de crises sociales, cette concentration peut générer de graves troubles à l'ordre public ( par exemple, lors des 45 jours de conflit social en 2011 ou du "jeudi noir "de 2015). C'est un fait, et il ne faut pas l'occulter.

Mamoudzou-Kaweni, même si, rassemblant de très nombreux habitats précaires ( *bangas- c'est-à-dire petites maisons de tôle*) et un urbanisme anarchique, elle en est une forme très atypique- est la grande agglomération de l'île et groupe, dans sa forme la plus étendue, la moitié de la population. Cette dimension remarquable, le fait qui s'y rassemble la majorité des services publics, des commerces et activités de production et de services et le sous-dimensionnement des voies d'accès occasionnent d'importants engorgements, matin et soir, c'est un fait à prendre en compte pour décider de votre lieu de vie.

Ailleurs, en "brousse", plusieurs gros villages ( Dzoumogne, Combani-Tsingoni, Mt'sangamouji, Sada-Chiconi, Chirongui) offrent certains des services de base: supérette-voire supermarché-, station-service, DAB, bureau de poste,

D'autre part, en dehors de l'agglomération de MDZ, on peut sectoriser l'île en sections , du Nord au Sud :

- le Nord - autour de Dzoumogne - est une partie de l'île peu peuplée, aux paysages intéressants, mais présentant deux difficultés pour les familles candidates à une installation: un marché de l'immobilier locatif restreint, l'absence du bailleur SIM, et une absence totale d'écoles privées. Ce n'est pas sans raison que jusqu'à l'année scolaire passée, le Vice-rectorat bonifiait, au mouvement intra-académique, un séjour d'au moins 3 ans dans les établissements du Nord de l'île.
- le Sud-autour de Bandrele et de Chirongui-, est une région attractive, proche, par la côte Ouest de l'agglomération, des plages du Sud, les plus fréquentées de l'île, elle regroupe des quartiers SIM, des services de base et plusieurs types d'établissement scolaire.
- le Centre, autour de Sada et de Combani-Tsingoni, n'est éloigné d'aucune partie de l'île de plus de 30mn, et peut présenter un bon compromis.
- Petite-Terre, île de 11 km2 en face de Mamoudzou, représente une possibilité d'installation, de nombreuses navettes maritimes («les barges») permettent de se rendre en une vingtaine de minutes dans le centre de MDZ. Le nombre de logements est toutefois limité et nécessite d'y anticiper autant que possible son installation.

## **4. L'installation :**

- **Le logement :**

Le choix réside dans les deux termes de l'alternative suivante: habiter en "maison mahoraise" ou en "maison S.I.M."

Dans le 1er cas, il s'agit de maisons situées au cœur des villages, dont le loyer varie de 400 à 800 euros, de surfaces souvent importantes, pour des prestations très variables, l'offre est abondante, tout autant qu'est variée la qualité des biens proposés.

Dans le 2nd cas, le choix peut se faire d'habiter dans des maisons appartenant à la Société Immobilière de Mayotte, 1er bailleur-et seul institutionnel- de l'île. Si tel est votre choix, dès confirmation de votre mutation, un dossier peut être édité et envoyé à partir du site internet. Les détracteurs d'un tel choix leur reprochent d'être des "mzungulands" [ le mot "mzungu" désignant les habitants d'origine

européenne], c'est-à-dire un lieu de vie culturellement peu ouvert et plutôt conformiste, et d'autre part, en concentrant des ménages à haut revenu, ou à revenu tout court, d'attirer la délinquance. Pourtant, force est de constater qu'aucun lieu de vie, qu'aucune partie de la société mahoraise n'est à l'abri des phénomènes de vols, avec ou sans violence.

L'insécurité au quotidien et ses conséquences au quotidien peut être lourde à supporter et nécessite une vigilance permanente: ne rien laisser traîner chez soi, contrôler les fermetures avant de partir, mettre à l'abri les objets précieux. Pour ces raisons, nous vous conseillons de penser à acheter des alarmes en métropole afin de sécuriser votre futur logement. Vous comprendrez l'importance de cet achat en constatant l'impuissance des forces de police à endiguer le phénomène des cambriolages, ou des agressions. Cette menace pesante réclame également de prendre de nombreuses précautions, par exemple de faire des copies de ses documents, sur de multiples supports.

- la scolarité des enfants:

L'enseignement primaire public présente de multiples lacunes, et la majorité des enseignants fait le choix de scolariser ses enfants dans les écoles privées associatives qui parsèment l'île, en dehors du "Grand Nord" et du "Grand Sud". Le recrutement de ces écoles reste aléatoire, leur coût est d'environ 200 à 250 euros mensuels, pour une prise en charge uniquement le matin, de 07:00 à 12:00, à l'instar des écoles publiques. D'autre part, elles sont soumises à une forte demande et beaucoup, dès la confirmation de leur mutation fin février-début mars, tâchent d'y réserver une place. La plupart dispose de sites internet. Le système de crèche existe, même s'il est balbutiant.

Lycées et collèges présentent l'aspect d'établissements gigantesques, les chiffres actuels d'effectifs s'approchant ou dépassant la plupart du temps 1500 élèves. Surpeuplés, ils sont souvent sous-dotés, la plupart, par exemple, n'offrant pas de restauration scolaire. Le nombre d'options est restreint, en particulier en ce qui concerne les langues vivantes ou anciennes.

Il existe un Centre Universitaire, situé à Dembeni, qui propose un panel de formations supérieures limité.

- les transports:

Il apparaît difficile de se déplacer en dehors de l'agglomération principale sans véhicule automobile ou deux-roues. Ce n'est cependant pas impossible, dans la mesure où elle est reliée par des taxis collectifs aux principales villes de l'île, et ce, pour une quelques euros. L'usage d'un deux-roues peut s'avérer problématique en saison des pluies, ou en raison d'une voirie en piteux état sur certains tronçons et une circulation parfois encombrée. Trois choix se présentent pour qui veut un véhicule automobile: faire transporter le sien depuis la Métropole ou son DOM ( il faut compter entre 2000 et 4000 euros et plus d'un mois de délai). On peut aussi choisir d'acquérir son véhicule à Mayotte. En neuf, le nombre de concessionnaires et donc de choix est limité, et le prix de vente majoré d'au moins 25 % par rapport au prix métropole. Acheter neuf c'est donc acheter cher. En occasion, l'offre est restreinte, a fortiori à mesure qu'on s'approche de la rentrée scolaire, et la qualité des voitures très variée. Les prix sont souvent élevés également. Le journal de petites annonces "le 976" permet de se faire une idée du parc automobile disponible d'occasion. Il est fréquemment recommandé d'opter pour un véhicule

embarquant le moins possible de dispositifs électroniques à bord, la réparation automobile étant parfois délicate à assurer.

- le coût de la vie:

Si le coût de la vie est plus élevé qu'en Métropole, c'est le degré de volonté de calquer son mode de consommation à Mayotte sur celui qu'on a pu avoir en Métropole qui occasionnera les dépenses les plus élevées. Les fruits et légumes locaux, par exemple, sont relativement bon marché.

- les loisirs:

Ils sont en nombre plus limité qu'en Métropole et essentiellement nautiques, l'île offrant à ses résidents un lagon largement digne d'intérêt, quoiqu'en voie de dégradation. Les randonnées sont également possibles mais, de même que la fréquentation des plages les plus isolées, elles se font désormais aux risques et périls de ceux qui s'y adonnent. Ainsi, au vu des dangers désormais manifestes qu'elles représentent, la gendarmerie énonce des consignes très claires, mettant en garde les habitants à ce sujet. Le risque est grand, dans ce cas, de subir une agression, plus ou moins violente.

- les vacances hors de l'île:

Il est possible de rayonner dans tout l'Océan Indien, où se côtoient des territoires riches et développés, offrant des activités variées ( l'île de la Réunion, la République sud-africaine) et d'autres, comme Madagascar, l'Union des Comores.

Les principales compagnies aériennes intégrant l'aéroport de Dzaoudzi dans leurs destinations : Air Austral, Air Madagascar, Kenya Airways, Ewa.

Le coût d'un billet aller-retour vers la Métropole augmente sensiblement durant les vacances scolaires, avoisinant 1000 euros, mais qui peut dans certains cas, approcher 1500 euros, et nécessite souvent de réserver longtemps en avance.

- la santé :

L'offre de santé est faible, le nombre de médecins spécialistes est très limité, souvent restreint au secteur public hospitalier, très engorgé. **Les précautions euphémistiques prises par les rédacteurs du Bulletin Officiel spécial n°9 du 12 novembre 2015 sont éloquentes:**

*" Un bon équilibre psychologique et une bonne santé sont les conditions indispensables aux enseignants qui envisagent d'exercer à Mayotte. Le climat, de type tropical humide, est éprouvant et incompatible avec certaines pathologies. L'affectation à Mayotte n'est plus soumise à la visite médicale obligatoire, cependant, elle nécessite d'établir un bilan exhaustif de son état de santé avant de faire acte de candidature. Un seul service d'urgence fonctionne à l'hôpital de Mamoudzou. On trouve quelques médecins libéraux et des dispensaires. Certains services spécialisés sont absents de l'île."*

## **5. Les conditions statutaires et financières:**

*Depuis la rentrée scolaire tous les collègues sont classés REP, hormis 7, qualifiés en REP+ .*

- le transport de l'agent:

Il est régi par le *décret n°98-843 du 22 septembre 1998*. Désormais, et c'est **une régression statutaire forte**, 4 ans de service sont requis pour bénéficier d'une IFCR ( *indemnité forfaitaire de changement de résidence* ), encore amputée de 20 %, soit, au départ de la Métropole, une somme de 3640 euros pour un agent seul, par exemple, et de 8673 euros pour un agent avec un conjoint et deux enfants à charge [estimations non contractuelles]. Une somme représentant 20 % du prix de chaque billet d'avion sera également réclamée à l'agent.

Au retour de son séjour à Mayotte, les mêmes conditions s'appliqueront à condition qu'il ait effectué au moins 4 ans de service à Mayotte.

Sur le site internet du Vice-rectorat, l'"application voyage" permet, aux ayants-droits, de réserver les dates de départ.

- l'indemnité de remboursement partiel de loyer ( IRPL ) :

Il s'agit d'une prise en charge partielle du montant du loyer acquitté à Mayotte, qui varie de quelques euros à environ 25 % du montant du loyer, son montant dépend d'une part de l'échelon de l'agent et d'autre part du montant du loyer sans les charges. Un simulateur, sur le site du Vice-rectorat permet d'en estimer le montant ( <https://bv.ac-mayotte.fr/loyer/>).

- l'indemnité transitoire d'éloignement :

Décrite dans le décret n° 2013-965 du 28 octobre 2013, les agents affectés à la rentrée 2016 seront les derniers à la percevoir, elle s'élèvera à 6 mois du traitement *presque* brut (en fait 97 %) en 2016, puis à 5 mois du traitement en 2017, 2018 et 2019, soit, au total, 21 mois de traitement pour 4 ans de service à Mayotte. Elle est servie à chaque agent, y compris quand il s'agit d'un couple de fonctionnaires, et elle est majorée, de 5 % par enfant à charge, de 10 % si l'agent est accompagné d'un conjoint non fonctionnaire. Parallèlement, les agents bénéficient d'une surrémunération de 30 % de leur traitement en 2016, puis 40 % au-delà du 1er janvier 2017.

**Les agents affectés après le 1er janvier 2017 bénéficieront de 20 mois de traitement net, gelé à l'échelon qu'ils avaient en arrivant à Mayotte et pour les couples d'agents , seul l'un des deux percevra ce qui portera le nom d'ISG ( *indemnité de sujétion géographique* ).C'est là encore **une régression statutaire forte, que nous contestons, et qui risque d'aggraver les difficultés de recrutement.****

- le départ de Mayotte :

Afin de pallier la baisse prévisible de demande de mutation vers Mayotte, -au vu des régressions statutaires, et également des difficultés rencontrées dans certains aspects de la situation à Mayotte, il est prévu cette année encore qu' *ils pourront demander le retour dans leur académie d'origine lorsqu'ils le souhaiteront.*" Nous mettons en garde, sur le caractère *transitoire* de cette mesure. Les autorités n'ayant de cesse d'assurer que Mayotte doit entrer dans le régime commun, nous ne voyons pas pourquoi cette mesure serait pérennisée.

D'autre part, toujours selon le BO n°9, "*en parallèle, à compter du 1er septembre 2017, les candidats, qui justifieront d'au moins cinq années d'exercice à Mayotte, bénéficieront d'une majoration de 100 points valable sur chaque vœu exprimé lors de la phase interacadémique*". Sans que l'on sache si cette mesure s'appliquera pour la rentrée 2017 ou 2018.

Enfin, restriction inacceptable au droit de mutation dans une académie supposée cependant être entrée dans le régime commun, interdiction est faite de demander une mutation en COM depuis Mayotte.

## **LIENS ET SOURCES**

- **CGT Educ'Action Mayotte** : <http://www.cgteducationmayotte.com/>
- **Vice-rectorat de Mayotte** : <https://www.ac-mayotte.fr/>
- **le BO spécial mutation n°9 ( Annexe 6 )** :  
[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=94870](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94870)
- **le journal de petites annonces "976"** : <http://976-mayotte.fr/>
- **Société Immobilière de Mayotte** : <https://www.sim-mayotte.com/>
- **le journal de Mayotte** : <http://lejournaldemayotte.com/>